

ferez la grâce de m'entendre. Il suffit du doute le plus léger, pour que je veuille qu'il soit levé, au moins pour mon compte personnel. Je vais donc consulter l'assemblée

(U. B., 8 déc.)

M. DE ROBAULX : Je demande la parole. C'est moi qui, dans la dernière séance, ai élevé des doutes, non pas sur la position de la question, mais sur la légalité de la proposition qui nous était faite, tendant à nous enlever les garanties de la publicité. Je n'ai, en aucune manière, entendu élever des doutes sur les intentions de M. le président; j'insiste, au surplus, pour que la discussion ait lieu en séance publique.

(U. B., 8 déc.)

M. LE PRÉSIDENT : Demain, à dix heures, nous nous réunirons en comité secret. Je ferai observer que, d'après le règlement, si un membre démontre que la discussion doit avoir lieu en séance publique, le congrès pourra décider la question, et le public sera aussitôt admis dans les tribunes.

(U. B., 8 déc.)

M. DE ROBAULX : Je demande que l'on décide aujourd'hui même que la séance sera publique.

(U. B., 8 déc.)

M. DEVAUX : Messieurs, on dénature ma proposition, ici et ailleurs. En proposant de discuter d'abord en comité général, je n'ai pas entendu exclure la publicité de nos séances. Je veux de la publicité en tout, je l'aime autant que qui que ce soit; j'ai fait mes preuves à cet égard. J'ai demandé que la discussion préparatoire eût lieu en comité secret, parce qu'il y a dix systèmes différents sur la question du sénat, sur lesquels il est nécessaire de s'entendre. Quand le jour de la publicité sera venu, les opinions se seront fondues, elles seront arrêtées définitivement; on saura ce qu'il faut attaquer, ce qu'il faut défendre, et la discussion n'en sera que plus courte et plus facile. Qu'ai-je voulu, en un mot? Une discussion préparatoire qui ne liât personne, dans laquelle seulement il s'agirait de fixer les difficultés et de s'entendre sur la manière de les lever. Je ne veux pas, à proprement parler, une réunion générale; vous pouvez la considérer comme une invitation que vous fait la section centrale pour vous joindre à elle; elle a le droit de vous dire: Venez avec nous préparer les éléments de la discussion publique, libre à chacun de se refuser à son invitation. Le jour de la publicité arrivé, je veux qu'une discussion large puisse s'établir: la marche que je propose nous fera atteindre ce but. L'assemblée a déjà décidé qu'elle se réunirait en comité secret; la consulter maintenant, serait remettre en question ce qui a été décidé. A ce propos je ferai remarquer que l'article du règlement, cité par

M. le président, ne peut s'appliquer au cas qui nous occupe. Sans doute, lorsque M. le président, usant du pouvoir que lui défère cet article, ordonne que le congrès se formera en comité secret, le congrès, sur l'observation d'un de ses membres, peut décider que la séance redeviendra publique; mais ici la question a été décidée. Le congrès a prononcé lui-même qu'on discuterait préparatoirement en comité général: on ne peut revenir sur cette décision.

(U. B., 8 déc.)

M. FORGEUR : Je ne m'oppose pas au comité secret, mais une fois assemblés, nous aurons à examiner si le congrès veut consacrer une, deux, trois séances ou plus, en comité secret, ou s'il veut discuter en séance publique: quoi qu'on en ait dit, le congrès peut se décider pour l'une ou l'autre de ces deux alternatives; c'est une question de majorité; la majorité est toujours libre de revenir sur ses décisions: j'élève donc la voix pour annoncer que demain je combattrai l'opinion de l'honorable M. Devaux, en démontrant la nécessité d'une discussion en séance publique. Si nous nous réunissons en comité secret, il est donc bien entendu que la question pourra être discutée, et que le congrès pourra la décider comme il voudra.

(U. B., 8 déc.)

M. LE PRÉSIDENT : L'article du règlement est formel. A demain donc, à dix heures, comité général.

(U. B., 8 déc.)

*Motion concernant le résultat du voyage de
M. Cartwright à La Haye.*

M. LE PRÉSIDENT : M. Gérard Le Grelle a déposé une proposition dont il va vous être donnée lecture:

« M. le président, ayant appris que M. Cartwright est de retour de La Haye, j'ai l'honneur de proposer au congrès d'envoyer un message au gouvernement provisoire, pour qu'il nous fasse connaître, dans la séance de demain, le résultat de son voyage

» GÉRARD LE GRELLE. »

(U. B., 8 déc.)

Cette proposition est appuyée par un grand nombre de membres; M. Le Grelle est invité à la développer.

(J. F., 8 déc.)

M. LE GRELLE : Messieurs, je suis arrivé ce matin d'Anvers; j'ai acquis pendant mon séjour dans cette ville la triste certitude que la Hollande ne veut pas se conformer aux traités. Les pilotes partis pour Flessingue en sont revenus seuls, et aujourd'hui la libre navigation de l'Escaut n'est